

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 7 avril 2025 à 16 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16 h 30 et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-142

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 avril 2025

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

De retirer le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

6.1) Adjudication - Réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial - secteur pentes 40-80 - Phase 3

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance extraordinaire du 7 avril 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-143

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) - 2019-2024 révisée n° 9

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **révisés** version n° 9 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **révisés** version n° 9 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

RÉSOLUTION NO. 2025-144

Autorisation de signature – Protocole d'entente pour travaux municipaux – rue Sonate

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM* concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU la résolution 2024-448 adoptée lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024 pour l'autorisation de signature du protocole du projet conventionnel, rue projetée Sonate, sur le lot 2 229 841, cadastre du Québec;

ATTENDU le changement de promoteur suite à la vente du terrain et du projet;

ATTENDU QUE le projet demeure inchangé;

ATTENDU la résolution 2024-224, approuvant le plan image tel que présenté pour ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les travaux de construction proposés par le promoteur 9533-9297 Québec inc, représenté par monsieur Michel Paquin, avec les plans du datés du 2025-03-31 (plan 1 de 2) et 2024-10-02 (plan 2 de 2), préparés par Jean Michael Dufort (plan 1 de 2) et Olivier Quevillon Charbonneau (plan 2 de 2), ingénieurs de la firme Équipe Laurence ;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le promoteur, 9533-9297 Québec inc, représenté par monsieur Michel Paquin, et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par le promoteur des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé;

QUE la résolution 2024-448 soit abrogée.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2025-145

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16 h 33.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques